



(Martine legrand-16-10-2012)

## 19 mars 1962

**Proposition de loi, adoptée à l'Assemblée nationale, relative à la reconnaissance du 19 mars comme Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.**

Cette proposition de loi, émanant des députés socialistes, a été inscrite par le Groupe socialiste du Sénat dans son espace réservé du 25 octobre prochain.

Le rapporteur : **Alain Néri**

Discussion en séance publique : le 25 Octobre 2012

### - Contexte

La guerre d'Algérie est un conflit qui se déroule de 1954 à 1962, principalement sur le territoire des départements français d'Algérie avec également des répercussions en France métropolitaine.

Les indépendantistes algériens sont principalement réunis dans l'organisation politique du Front de libération nationale (FLN) et de son bras armé l'Armée de libération nationale (ANL).

La guerre d'Algérie, qui est aussi une double guerre civile, entre les communautés d'une part, et à l'intérieur des communautés d'autre part, entraîne de graves crises politiques jusqu'en France métropolitaine, avec pour conséquences le retour au pouvoir de Charles de Gaulle et la chute de la Quatrième République, remplacée par la Cinquième République. Après avoir donné du temps à l'armée pour qu'elle utilise tous les moyens à sa disposition pour contraindre définitivement l'insurrection, De Gaulle penche finalement pour l'autodétermination en tant que seule issue possible au conflit, ce qui conduit une fraction de l'armée française à se rebeller et entrer en opposition ouverte avec le pouvoir.

Le conflit débouche, après les Accords d'Évian du 18 mars 1962 et le cessez le feu du 19 mars, sur l'indépendance de l'Algérie, le 5 juillet de la même année.

Le terme officiellement employé à l'époque par la France était « **événements d'Algérie** », bien que l'expression « guerre d'Algérie » ait eu cours dans le langage courant.

L'expression « **guerre d'Algérie** » a été officiellement adoptée en France le 18 octobre 1999 sous le gouvernement Jospin, après un vote unanime des deux chambres.

Malgré ou à cause de la brutalité de cette guerre, celle-ci est restée volontairement ou inconsciemment enfouie dans le non-dit, **sujet longtemps tabou et controversé**.

En France, aucune commémoration officielle ne viendra perpétuer le souvenir des combattants de tous bords, et la chaîne des amnisties successives participera à construire l'oubli d'un conflit que l'inconscient collectif enfouira dans sa mémoire.

La date du 5 décembre, retenue par le président de la République Jacques Chirac en 2003, en référence à l'inauguration du mémorial national d'AFN quai Branly, n'a pas apaisé les tensions.

#### - **Que s'est-il passé le 19 mars 1962 ?**

C'est en effet ce jour-là que le Général Ailleret adresse à l'armée française un ordre de paix proclamant le cessez le feu suite aux accords d'Évian signés la veille.

Ce fut comme l'a dit l'historien Jean Lacouture «le premier jour où la France ne fut en guerre avec aucun peuple et la fin d'une ère coloniale aux lourdes conséquences.»

**Le 19 mars 1962 ne marqua pas malheureusement la fin réelle des hostilités car, tant du fait des activistes de l'OAS que du FLN, de nombreuses victimes furent dénombrées jusqu'en 1964.**

#### - **Reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir ?**

En France, une bataille mémorielle et politique divise en deux camps les Anciens Combattants d'Algérie, l'enjeu en est la commémoration - ou pas - de la date du 19 mars 1962 qui est celle du cessez-le feu officiel en Algérie.

**Ceux qui dénoncent cette date** sont plutôt proches des défenseurs de l'Algérie française dont le CRI (Collectif des Rapatriés Internautas) soutenu par l'ADIMAD et le collectif Harkis Infos, qui arguent du fait qu'il s'agit en réalité d'un arrêt formel des hostilités mais pas d'un arrêt effectif de la guerre d'Algérie, puisque l'OAS a poursuivi sa lutte anti-indépendantiste (bataille de Bab el Oued) en ignorant le cessez-le feu entre la France et le FLN (termes des accords d'Évian le 18 mars 1962) et que les massacres ont continué après cette date (fusillade de la rue d'Isly le 26 mars 1962, puis massacre d'Oran le 5 juillet 1962). On estime à plus de 150 000 morts le nombre de victimes.

Au 19 mars, ils préfèrent celle du 5 décembre, jour de l'inauguration à Paris, en 2002, du mémorial dédié aux militaires morts pour la guerre en Algérie.

**Les partisans de la commémoration du 19 mars** soutiennent la proposition depuis plusieurs décennies sans en avoir obtenu l'adoption par les deux chambres.

Initialement, le 9 février 2000 Bernard Charles (Radical-citoyen-vert) dépose une proposition de loi « tendant à instituer une journée nationale du souvenir des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie. » fixée par l'Article 2 au 19 mars, entre 2000 et 2001. Cette proposition est redéposée par Jean-Pierre Soisson (UMP), Alain Bocquet (Parti communiste français), Jean-Pierre Michel (Radical-citoyen-vert), **Alain Néri (Parti Socialiste)** et Didier Julia (UMP). Le texte n°762 dit « petite loi » est adopté par l'Assemblée nationale en première lecture le 22 janvier 2002.

Dernièrement, la FNACA fait valoir que la date du 5 décembre, retenue par le Président de la République Jacques Chirac en 2003 en référence à l'inauguration du mémorial national d'AFN quai Branly en 2002, n'a aucune valeur historique.

Il s'agit de faire que la troisième génération du feu ait une date historique et symbolique pour se recueillir et se souvenir.

Au-delà de cette querelle de dates, il ne s'agit pas de célébrer une victoire ou une défaite. L'absence de qualification de « guerre » par « les événements d'Algérie » a permis, un temps, d'éviter ce débat idéologique, prouvant ainsi le véritable enjeu de la sémantique.

## **Légitimité du 19 mars !**

Quelles seraient les alternatives ?

Le 16 octobre, date du transfert des cendres du soldat inconnu d'Afrique du Nord à Notre Dame de Lorette ? Si rien n'empêche ceux qui le font de perpétuer cette cérémonie, il est clair que cette date n'a aucune signification par rapport au déroulement même de la guerre d'Algérie !

Le 5 Décembre, jour où le président Jacques Chirac avait une disponibilité pour inaugurer le mémorial national AFN au quai Branly !

Cette date officielle aujourd'hui, choisie par convenance, n'a aucune valeur historique en rapport avec ce conflit. Elle divise et ne contribue pas à renforcer le devoir de mémoire. En outre, elle nous condamne à une interprétation erronée des faits historiques et confirme notre incapacité à tirer les leçons d'une histoire, fut-elle dramatique.

Le 19 mars ne signe ni une victoire, ni une défaite militaire, mais une démarche politique de reconnaissance.

La tradition républicaine veut qu'une date commémorative reprenne la date historique marquant la fin des hostilités.

Les accords signés à Evian, le 18 mars 1962, marquent la fin des opérations militaires et de toute action armée sur le territoire algérien au 19 mars à 12 heures, date officielle du cessez le feu. **Ces accords constituaient un compromis politique et non une défaite militaire.**

En effet, ils réglaient les modalités du passage du cessez le feu au scrutin d'autodétermination et organisaient les futures relations entre la France et la République algérienne.

De plus, historiquement, cette date fonde un acte fort de la République française, adoptée massivement, après les accords d'Evian, par un référendum le 8 avril 1962, en faveur de la paix et du droit des Algériens à l'autodétermination.

Dans la démarche, il n'y a pas un tri arbitraire entre des victimes reconnues et d'autres qui seraient oubliées.

Accepter le 19 mars, ce n'est pas nier qu'il y a eu de nombreux morts et beaucoup de souffrance parmi la population harkis et les français qui allaient être rapatriés après le cessez le feu.

Nous savons que cette date ne peut pas être appréhendée de la même manière selon que l'on ait été appelé du contingent, rapatriés ou harkis. Pour les premiers, elle signifie la fin des combats, le retour en métropole auprès de leurs familles, pour les seconds, le 19 mars ouvre une période de déchirement, l'obligation de quitter leur terre natale et leurs racines. Enfin pour nombre de Harkis, le 19 mars a été vécu sur le mode tragique de l'abandon d'un Etat qui les avait sollicités et qu'ils avaient loyalement servi.

En dépit de la singularité de chacune de ces destinées individuelles et de la réception du conflit pour chacune des parties prenantes, il existe une **mémoire commune**. Pour tous, appelés du contingent, militaires de carrière, rapatriés, harkis, ce fut la guerre et son cortège de souffrances et d'horreurs. C'est à ces catégories si différentes mais marquées par une douloureuse et tragique histoire partagée et toutes les victimes que s'adresse cette proposition.

Parce qu'elle est la seule date historique et symbolique, le 19 mars apparaît bien comme la date qui a le plus de sens et de légitimité comme Journée du souvenir de **toutes les victimes de la guerre d'Algérie** et ne l'oublions pas des combats en **Tunisie et au Maroc**.

**Le 19 mars est considéré comme la date du cessez le feu et non de la fin de la guerre.**

*« La guerre d'Algérie est restée trop longtemps sans nom, elle ne peut rester sans date historique et symbolique »* Alain NERI